

Mercredi 22 novembre 2023

La Ville de Marseille lance son premier Budget Participatif

Pour la première fois, la Ville de Marseille met en place un budget participatif et permet ainsi de renforcer la participation des Marseillaises et Marseillais dans les actions de la Ville pour leur quartier.

Jusqu'à la fin du mois de janvier prochain, les habitantes et les habitants pourront soumettre des idées dans 4 domaines (sport, culture, nature en ville, entraide et solidarité) directement sur la plateforme participons.marseille.fr ou lors de rendez-vous en présentiel. Après instruction par les services municipaux, elles seront ensuite soumises au vote en juin et juillet 2024 avant d'être réalisées dans les deux ans.

Pour ce premier Budget Participatif marseillais, 1,5 million d'euros du budget municipal sera alloué aux projets d'intérêt général choisis par les habitants améliorant leur cadre de vie dans six premiers arrondissements (2e, 3e, 13e, 14e, 15e, 16e).

Benoît Payan, Maire de Marseille : *“ Mettre en place des budgets participatifs à Marseille, c'est permettre à chaque citoyenne, à chaque citoyen, de se saisir directement de projets d'aménagement pour améliorer concrètement la vie de nos quartiers. Pour cette première étape, j'ai décidé d'investir 1,5 million d'euros dans six arrondissements prioritaires, des arrondissements qui ont été trop longtemps oubliés par les pouvoirs publics. Ce nouvel outil appartient aux Marseillaises et aux Marseillais. Il est le signe d'une ville qui se relève et qui sait compter sur la force de ses habitants pour écrire son destin, comme elle l'a toujours fait dans l'histoire. ”*

Théo Challande Nevoret, Adjoint au Maire de Marseille en charge de la démocratie locale, de la lutte contre les discriminations, de la promotion des budgets participatifs et du service civique : *“ Avec le Maire de Marseille, notre majorité a décidé de lancer les budgets participatifs en priorité dans trois secteurs qui ont été abandonnés et discriminés par les politiques pendant trop longtemps. Nous faisons le choix de casser avec cette époque et ces pratiques,*

pour redonner la parole et du pouvoir d'agir aux Marseillaises et aux Marseillais. Les premiers budgets participatifs marseillais, populaires et solidaires sont là ! Les budgets participatifs, c'est simple, c'est accessible à tout le monde : les habitantes et habitants se rencontrent, proposent des idées, puis votent des projets et la Mairie les réalise. On a très hâte de voir les idées qui vont être proposées ! ”

Farida Benaouda, Conseillère municipale déléguée aux budgets participatifs : “ *Nous avons fait le choix de lancer cette 1re édition sur trois secteurs qui sont les 2e-3e, 13e-14e, 15e-16e arrondissements. Ce sont des pans de quartier qui ont totalement été oubliés comme presque effacés de la carte géographique de la ville de Marseille durant des années. Avec l'envie de recoudre la ville, nous avons besoin d'entendre la voix des habitants les plus éloignés des services publics et de la participation citoyenne. Nous entamons donc une première phase expérimentale avant de l'étendre sur le reste de la ville l'année prochaine. ”*

1.5 million d'euros pour des projets au plus proche des besoins des habitants

Avec 1,5 million d'euros consacré aux projets proposés et choisis par les habitantes et habitants, chaque secteur bénéficiera de réalisations concrètes à hauteur de 500 000 euros. Le financement de chaque projet ne devra pas dépasser 150 000 euros afin de pouvoir en réaliser plusieurs et ainsi répondre à différents besoins de la population.

Frigo solidaire, agrès de sport, terrain de pétanque, boîte à livres... voici quelques exemples de réalisations de proximité.

Un processus en plusieurs étapes

- **1 - L'appel à idées - de novembre 2023 à janvier 2024**

Qui peut participer ? Toute personne, à partir de 9 ans, seule, en groupe ou association, qui habite, travaille ou agit dans les 6 arrondissements concernés (2e, 3e, 13e, 14e, 15e, 16e) peut déposer jusqu'à trois idées.

Une « idée » pour le budget participatif c'est... une proposition d'amélioration à l'échelle du quartier dans le domaine du sport, de la culture, de la nature en ville, de l'entraide et de la solidarité, qui est localisée sur un des 6 arrondissements concernés. L'idée doit correspondre à une dépense d'investissement et être réalisable dans un délai maximal de deux ans.

Pour déposer une idée, deux moyens peuvent être utilisés : lors des rendez-vous organisés en présentiel ou en ligne sur participons.marseille.fr

- **2 - La Ville de Marseille étudie les projets - de janvier à avril 2024**

Les services de la Ville vérifient si les idées déposées répondent à l'intérêt général et sont conformes aux thèmes et aux arrondissements concernés.

Les services municipaux estiment également la faisabilité technique, juridique et financière de chaque idée dans un délai de deux ans afin de les consolider, fusionner et développer si nécessaire.

- **3 - Le vote - de juin à juillet 2024**

Toutes les Marseillaises et tous les Marseillais, dès 9 ans, pourront voter. En ligne sur participons.marseille.fr ou lors de rendez-vous en présentiel, en choisissant jusqu'à 5 projets par secteur.

- **4 - Les projets prennent vie - de 2024 à 2026**

Les projets qui recueilleront le plus de votes, dans la limite de l'enveloppe de 1,5 million d'euros, seront réalisés par la Ville de Marseille dans les deux ans suivant le vote.

Les temps forts pour participer au Budget Participatif marseillais

Une grande campagne de mobilisation sera déployée dans les 6 arrondissements concernés dès ce samedi 25 novembre avec des villages, des ateliers et des permanences pour tout savoir sur le Budget Participatif et déposer ses idées.

Les Villages

- **Samedi 25 novembre, à partir de 14h, à Grand Littoral**, 11 Avenue de St Antoine, 13015 Marseille
- **Samedi 2 décembre, à partir de 14h, à l'école Cadenat**, 3 Place Bernard Cadenat, 13003 Marseille
- **Samedi 9 décembre, à partir de 14h, au centre commercial le Merlan**, Avenue Prosper Mérimée, 13014 Marseille

Les ateliers

Dans le 2e arrondissement

- Mardi 5 décembre 2023, à 17h, à la Maison Pour Tous Panier Joliette, 66 rue de l'Evêché

Dans le 3e arrondissement

- Mardi 5 décembre 2023, à 17h30, à la Maison Pour Tous Belle de mai, 1/6 boulevard Boyer
- Jeudi 14 décembre 2023, à 17h, au Centre d'Animation et de Loisirs Fonscolombes, 7 rue André Chamson
- Vendredi 15 décembre 2023, à 17h, au Centre d'Animation et de Loisirs de la Busserade, 58 rue Cavaignac
- Mercredi 10 janvier 2024, à 14h00, à la Maison Pour Tous Saint-Mauront, 77 rue Félix Pyat

Dans le 13e arrondissement

- Mercredi 6 décembre 2023, à 14h, au Centre social Saint-Just Germaine Tillion, 2 impasse Signoret
- Mercredi 13 décembre 2023, à 14h, au Centre social Malpassé, 7 avenue Saint-Paul

Dans le 14e arrondissement

- Lundi 27 novembre 2023, à 14h, au Centre social Saint Joseph, 40/42 Chemin de Fontainieu
- Jeudi 11 janvier 2024, à 17h, au Centre social Saint-Gabriel, 12 rue Richard

- Mercredi 17 janvier 2024, à 14h, à l'Après M, 214 Chem. de Sainte-Marthe

Dans le 15e arrondissement

- Mercredi 29 novembre 2023, à 14h, à la Cité des arts de la rue, 225 avenue Ibrahim Ali
- Vendredi 8 décembre 2023, à 17h, à la Médiathèque Salim Hatubou, 1 rue des Frégates
- Lundi 11 décembre 2023, à 10h, au Centre social La Solidarité, 38 Chemin de la Bigotte
- Vendredi 12 janvier 2024, à 14h, au Centre social Les Musardises, 32 rue des Musardises

Dans le 16e arrondissement

- Samedi 16 décembre 2023, à 15h, au Cinéma l'Alhambra, 2 Rue du Cinéma

Des permanences d'accompagnement au dépôt d'idées circuleront, jusqu'à la fin du mois de janvier 2024, dans les médiathèques, bureaux de proximité, centres d'animation, marchés et mairies de secteur.

Toutes les informations pratiques et rendez-vous sont à retrouver sur participons.marseille.fr